



**Conseil Général International**  
**De la Société de Saint Vincent de Paul**  
**Formulaire d'attribution de dons**  
**Au**  
**Fonds de Solidarité internationale**

Origine du don
----------------

- SSVP  
(Préciser l'organisme donateur) Ex. : Conseil National de France
  
- Donateur direct  
(Préciser l'identité du donateur Ex. : fondation, particulier, société...)
  
- Organismes publics  
(Etat, collectivité publique, établissement public)
  
- 

Destination du don
--------------------

- Les dons seront attribués par la CIAD en fonction de la destination choisie par le donateur
- Une affectation territoriale préférentielle peut-être indiquée ; elle sera prise en compte par la CIAD en fonction des projets présentés par les pays affectataires dans les deux ans de transmission du don ; au-delà de cette date, le don pourra recevoir d'autres affectations territoriales.
- Un prélèvement de 10% sera effectué au bénéfice de l'implantation de la SSVP dans des pays où elle n'est pas encore présente et pour aider à son renforcement là où elle est encore faible.

	Montant
- Aide d'urgence (Attribuée sur la base forfaitaire, sans condition préalable en cas de catastrophe)	- €
- Reconstruction (attribuée suite à une catastrophe sur la base de projets précis)	-€
- Affectation territoriale préférentielle	pays ??
- Développement / Changement Systémique (attribuée à des projets de développement durable dans des territoires pauvres)	-€
- Affectation territoriale préférentielle	-??
- Non précisée (la destination sera arrêtée par la CIAD)	

Signature du représentant légal du donateur